

**CALCUL DU TAUX D'INFLATION REPRÉSENTANT LA
HAUSSE TARIFAIRE AU 1^{ER} AVRIL 2022**

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE.....	5
2. CALCUL DE LA HAUSSE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ APPLICABLE AU 1ER AVRIL 2022	5

1. CONTEXTE

1 Dans sa décision D-2021-143 (paragraphe 11), la Régie demande au Distributeur de déposer
2 les sources primaires de données, ainsi que les calculs menant au taux de 2,6 % représentant
3 la hausse des tarifs d'électricité applicable au 1^{er} avril 2022, correspondant à la variation de
4 l'indice des prix à la consommation au Québec entre le 30 septembre 2020 et le 30 septembre
5 2021, exclusion faite des boissons alcoolisées, des produits du tabac et du cannabis récréatif.

6 Le Distributeur souligne que le calcul du taux de 2,6 % applicable au 1^{er} avril 2022 a été réalisé
7 conformément aux dispositions énoncées à l'article 22.0.1.1 de la *Loi sur Hydro-Québec*.

2. CALCUL DE LA HAUSSE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ APPLICABLE AU 1^{ER} AVRIL 2022

8 Le Distributeur calcule la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec,
9 des prix à la consommation, excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le
10 cannabis récréatif, en utilisant les données publiées par Statistique Canada portant sur l'indice
11 des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé.

12 Ainsi, à partir du tableau 18-10-0004-01 (anciennement CANSIM 326-0020)¹, le Distributeur
13 recense les indices des prix à la consommation mensuels, calculés pour le Québec, de
14 l'ensemble de produits excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et articles pour
15 fumeurs et le cannabis récréatif.

16 Par la suite, le Distributeur calcule des indices moyens pour les périodes d'octobre 2019 à
17 septembre 2020 et d'octobre 2020 à septembre 2021. Ces indices moyens correspondent à
18 la moyenne des indices mensuels de chaque période considérée; soit **131,4** pour la période
19 d'octobre 2019 à septembre 2020 et **134,8** pour la période d'octobre 2020 à septembre 2021.

20 Puis à partir de ces deux indices, le Distributeur calcule la variation annuelle de l'indice moyen
21 d'ensemble, soit le ratio de l'indice moyen de la période d'octobre 2020 à septembre 2021 par
22 l'indice moyen de la période d'octobre 2019 à septembre 2020. La variation annuelle de l'indice
23 moyen d'ensemble obtenue est de **2,6 %**.

24 Le Distributeur présente au tableau ci-dessous les données utilisées pour le calcul de la
25 variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble applicable au 1^{er} avril 2022.

¹ Statistiques Canada, [Tableau 18-10-0004-01](#).

**TABLEAU 1 :
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION QUÉBEC²**

Période	Indice mensuel	Indice moyen annuel	Variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble
oct-2019	131,3	131,4	2,6%
nov-2019	131,3		
déc-2019	131,2		
janv-2020	131,5		
févr-2020	132,1		
mars-2020	131,3		
avr-2020	130,5		
mai-2020	130,7		
juin-2020	131,7		
juil-2020	131,8		
août-2020	131,8		
sept-2020	131,3		
oct-2020	131,9	134,8	
nov-2020	132,3		
déc-2020	132,2		
janv-2021	133,1		
févr-2021	134,1		
mars-2021	134,1		
avr-2021	135,0		
mai-2021	136,1		
juin-2021	136,5		
juil-2021	137,3		
août-2021	137,5		
sept-2021	138,0		

Source: [Tableau 18-10-0004-01](#)

² Ensemble excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et articles pour fumeurs et le cannabis récréatif.